TERMES DE REFERENCES

Mars 2023

I. Informations générales

Références	**A1.3.2 Recrutement d'experts pour la formation des formateurs des inspecteurs de l'inspection générale de la santé (IGS)** du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique.
Domaine	Gouvernance financière dans le domaine de la Santé
Objet de la mission	Formation des formateurs des inspecteurs de l'IGS
Bénéficiaires	L'Inspection Générale de la Santé (IGS).
Pays	Guinée
Durée totale des jours prévus	7 jours

II. Contexte et justification du besoin (EF/structures bénéficiaires)

1) Contexte lié au projet PASA2 (EF)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'appui au renforcement du système de santé en Guinée, une convention entre l'Union Européenne (UE) et Expertise France (EF) a permis de confier à Expertise France une partie de la gestion du projet, l'autre partie étant confiée à la GIZ.

Ainsi, Expertise France intervient dans deux zones principales à savoir la ville de Conakry et la région cible de Nzérékoré à laquelle sont associées 2 préfectures avoisinantes (Kissidougou et Kérouané). Elle a en charge le volet 1 et le volet 5. Le premier volet porte sur le renforcement de la gouvernance dans le champ de la gestion financière du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique, et le second sur l'amélioration des infrastructures sanitaires, de l'équipement et de la maintenance dans la zone cible.

Le volet 1 « Gouvernance financière » s'articule autour de quatre axes :

i. Le renforcement des capacités du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique dans l'élaboration et l'exécution budgétaire,
ii. Le renforcement de la gouvernance des Etablissements Publics Administratifs (EPA),
iii. Le renforcement des capacités de contrôle interne du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique,
iv. L'accompagnement du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique dans la révision des tarifs de prestations de soins.

Le renforcement des capacités de contrôle interne du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, se décline lui-même en sept sous-activités :

i. Actualisation, déclinaison et diffusion du manuel de procédures administratives du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (tome 7 inspection) ;
ii. Évaluation des compétences des personnels et formation de acteurs des services centraux et de la zone cible du MS en inspection ;
iii. Mise en place d'un compagnonnage pour le recensement du corpus des normes, le développement des outils, et le renforcement des compétences de l'IGS en inspection
iv. Appui à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre du PAO de l'IGS

v. Appui à l'organisation de mission d'inspection
vi. Appui au renforcement de la collaboration entre l'IGS et les autres corps de contrôle
vii. Appui à l'équipement de l'IGS le cas échéant.

La deuxième sous-activité fait l'objet de c présents TDR.

En effet, le Projet PASA 2 s'inscrit dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2024 du Ministère de la Santé. Ce dernier se décline en des plans triennaux et des plans opérationnels annuels intégrés du Ministère et de l'Hygiène Publique (PAO). Toutes les opportunités de financements des partenaires techniques et financiers (projets, programmes nationaux) et de l'Etat doivent être intégrés au PAO. Des grilles sont à remplir par chaque structure d'exécution d'activité. Ainsi les PAO annuels sécurisent l'activité de ces structures.

Suite aux travaux communs avec l'IGS, une proposition de PAO a été rédigée afin de prioriser ces sous activités, identifiées dans la convention de contribution signée entre les partenaires et la République de Guinée en 2019.

Ces TDR ont pour objet de recruter un consultant national pour la formation des formateurs et l'organisation d'une session de formations à l'intention des inspecteurs formateurs l'IGS du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

2) Contexte lié à l'activité et description de l'existant

Sous l'autorité du Ministre en charge de la santé et de l'hygiène publique, l'Inspection Générale de la Santé (IGS) a pour mission le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation permettant la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale et/ou en relation avec tous autres domaines d'intervention du département en vue d'améliorer les performances techniques et la gestion des services ou organismes de santé. Son périmètre s'étend à l'examen, la vérification et le contrôle des normes, procédures et processus de gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services et établissements relevant de l'autorité du Ministre de la Santé **et** de l'Hygiène Publique.

Ainsi, elle est particulièrement chargée :

1. De missions de contrôle :
    a. Systématique de l'exécution des attributions et tâches dévolues aux services du Ministère conformément aux textes législatifs et réglementaires et autres documents de procédures et normes en vigueur ;
    b. Interne et des inspections de tous les services placés sous l'autorité du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et de tous autres services impliqués dans la mise en œuvre de la politique sanitaire nationale ;
2. De missions d'audit en rapport avec le service du contrôle financier ;
3. De répondre à toute demande d'expertise technique formulée par le Ministre ou le Secrétaire Général sur une structure du Département et de donner des avis ;
4. De dresser un rapport annuel de diagnostic sur le fonctionnement du Ministère et de proposer des solutions susceptibles d'améliorer la gouvernance du secteur ;
5. De superviser le fonctionnement des organes consultatifs accomplissant des tâches pour le Ministère de la Santé ;
6. De participer à l'élaboration des stratégies d'intervention, de la réglementation et à l'établissement des normes techniques dans les domaines de compétence du Ministère ;

7. De rédiger des rapports de mission et le rapport annuel.

Ces activités sont encadrées par les textes législatifs (lois et ordonnances) et réglementaires (décrets, arrêtés, décisions, circulaires, notes de services, procédures et normes, etc.) qui couvrent les domaines de la santé soit :

- La loi L/2018/025/AN portant organisation générale de l'administration publique.
- La Loi/L 2018/0245 AN du 20 juin 2018 Portant Révision de la Loi Pharmaceutique ;
- Le Décret D/2018/111/PRG/SGG, Portant promulgation de la nouvelle loi Pharmaceutique N°0245 AN du 20 juin 2018 ;
- Décret D/2022/0059/PRG/SGG Portant Attribution et Organisation du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique ;
- Les Directives nationales d'application des normes et procédures de gestion des services de santé ;
- La Loi des finances et le respect de la nomenclature budgétaire nationale ;
- Les Procédures issues des Bonnes pratiques nationales et internationales dans les établissements privés de santé ;
- Le Décret N°95/232/PRG/SGG, du 29 août 1995, portant Attributions et Organisation de l'Inspection Générale de la Santé ;
- La Loi L/97/021/AN portant Code de la santé Publique, promulguée le 19 juin 1997 etc.

Dans un contexte où se multiplient les acteurs de santé et où grandit la demande de transparence et de redevabilité, une inspection solidement ancrée sur le respect des procédures, normes et règles régissant la santé est un atout en faveur de l'atteinte des priorités en matière de santé.

La formation des formateurs en inspection permettra de développer les capacités des inspecteurs de l'IGS sur la matière financière et sur outils de contrôle, interne notamment, ainsi que de documenter l'efficacité de la dépense santé.

Cette formation permettra d'outiller les inspecteurs formateurs de l'IGS sur la méthodologie d'audit et d'inspection, l'appropriation du code d'éthique et de déontologie.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

L'objectif général est de doter les inspecteurs formateurs de l'inspection générale de la santé, des outils permettant de former aux fonctions de contrôle et d'audit au sein du Ministère de la Santé **et** de l'Hygiène Publique.

2) Objectifs spécifiques

De cet objectif global, découlent des objectifs spécifiques suivants :

- Participer à l'élaboration d'un module de formation pour les futurs formateurs de l'IGS ;
- Proposer des QCM pour évaluer les connaissances avant la formation et après ;
- Assurer la formation avec l'expert international des inspecteurs de l'IGS du Ministère de la Santé ;

3) Résultats à atteindre

- Les modules de formation à destination des formateurs en audit et en inspection et les questionnaires d'évaluation seront élaborés, relus et diffusés ;
- Les futurs formateurs se sont appropriés les modules de formation.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

Le (s) prestataire (s) devront conduire les activités suivantes :

<u>Préparation de la mission</u>

- Indiquer les besoins en documents complémentaires aux textes législatifs et réglementaires fournis (LORF, RGGBCP, cadre de gouvernance etc.) ;
- Etudier les modules de formation existant, les manuels de procédures d'inspection et d'audit de l'IGS et les mémentos et éventuellement compléter les modules par des questionnaires ;
- Participer, organiser des réunions relatives à la prestation (élaboration modules, relectures et formation).

<u>Appuis demandés</u>

- *La version finale des modules de formation livrés en fin de mission devra intégrer les observations et compléments émis lors de la formation ;*
- *Les évaluations réalisées par les inspecteurs seront remises à l'équipe du volet 1 (pour être communiquées au stagiaire qui en fait la demande)*

Les livrables doivent avoir fait l'objet d'un travail de concertation et co-construction avec les bénéficiaires, allant au-delà de simples formations. Ce dispositif, associe au minimum un binôme d'experts international et national ayant des compétences en animation du dialogue avec les bénéficiaires et doit permettre la réalisation de formation à destination d'adultes en insistant sur les aspects d'appropriation des connaissances (ingénierie de formation, démarche participative). Les propositions méthodologiques contiendront des suggestions en la matière. Pour la plupart des livrables, le Consultant s'attachera à développer des formats facilitant l'appropriation des résultats par les bénéficiaires.

Activités	Lieu	Période	Durée (H/J) Expert international
Relecture du module de formation à destination des futurs formateurs de l'IGS à l'inspection et l'audit (y compris les évaluations en entrée et en sortie)	Bureau prestataire	Avril 2023	1 jrs
Formation des futurs formateurs des inspecteurs généraux de la santé avec l'expert international	Conakry	Avril 2023	5 jrs
Rédaction du rapport de mission	Bureau prestataire	Avril 2023	1 jr
Total			**7 jrs**

Les jours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés

2) Livrables attendus

Livrables	Date de livraison (limite)
1. Les modules de formation pour les formateurs et questionnaires sont élaborés et livrés aux futurs formateurs	fin mission + 5 jours
2. Rapport sur la formation délivrée (constats et recommandations)	fin mission + 10 jours

3) Coordination

Les experts/consultants retenus s'organiseront pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la mission de formation de l'IGS.

Madame Phkarnavy GERARD, Responsable volet 1 et AT de la DAF du MS du PASA2 sera l'interlocuteur unique du prestataire pour Expertise France, à défaut son équipe et le chef de projet

Courriel

- Equipe volet 1 PASA2 : phkarnavy.gerard@expertisefrance.fr – Moundjirou.sow@expertisefrance.fr
- Chef de projet PASA2 : mamadou.dieng@expertisefrance.fr

Une première réunion aura lieu dès la signature du contrat. Elle sera suivie des réunions autant que nécessaires (explication, renseignements complémentaires, l'état d'avancement des missions, pré-validation, validation et éventuellement les difficultés rencontrées…).

En outre une coordination étroite avec l'équipe du volet 1, devra impérativement être mise en place dès la préparation de la mission et jusqu'à leur finalisation

V. Expertise et profil demandés

1) Nombre d'experts :

Le recrutement porte sur **1 expert national** ayant exercés de préférence des missions d'inspection et d'audit, dans le domaine de la santé.

2)Profil de l'expert (e) désigné(e) en charge de l'exécution du contrat

A. Qualifications et compétences :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 5 minimum en sciences économiques, droit, finances publiques ou équivalent et /ou dans les métiers de la santé, pharmacien, laborantin, médecin…;
- Maitriser parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels bureautiques et de messagerie les plus répandus ;
- Avoir la facilité de communiquer et d'animer un séminaire devant un grand public ;
- Savoir être, discrétion et diplomatie.

B. Expérience professionnelle générale

- Avoir une bonne expérience du fonctionnement des administrations publiques et des pratiques des relations institutionnelles y compris de haut niveau ;
- Être un spécialiste en audit, **inspection et contrôle dans le domaine de la santé** ;
- Avoir une bonne connaissance des finances publiques ;
- Avoir une expérience dans le fonctionnement des administrations publiques de la santé prouvée d'au moins 5 ans

C. Expérience professionnelle spécifique

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans l'exercice d'un poste similaire dans une administration publique ou d'un corps de contrôle sera déterminant ;
- Avoir une expérience avérée en matière d'inspection, d'audit, de contrôle, d'évaluation et de conseil en santé serait un atout ;
- Avoir une expérience des bonnes pratiques en coaching et en formation sur les métiers de contrôles, d'inspection et d'audit ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'Administration publique, notamment sanitaire.

VI. Compte-rendu de missions

Un compte rendu (suivant le modèle fourni) devra être remis par mail à l'issue de mission : il correspond au livrable « rapport de fin de mission ».

L'équipe du volet met à disposition des modèles de documents d'organisation de la formation ainsi qu'un modèle de présentation des modules de formation avec la signalétique du projet.

VII. Disponibilité, réponse et rémunération

L'expert devra remettre un CV et une offre financière pour la sélection des candidatures.

L'offre financière de l'expert sera revue et analysée sur la base des grilles de rémunération d'Expertise France, qui se réserve le droit de négocier le montant. La rémunération sera basée sur la soumission et l'acceptation des livrables et sur le nombre de jours travaillés avec fourniture des pièces justificatives correspondantes.

Il sera aussi demandé de fournir les documents administratifs nécessaires à la mission.